



Exp : Place Saint-Lazare 2 - 1210 Bruxelles



JJBEA120000000403503927

Cb-W1-L9

DATE D'ENVOI: 15/09/2023

N° DE REFERENCE

N° REDEVABLE:

Données de contact de l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@fisc.brussels

En ligne: www.mytax.brussels



274E8A18D3691EDE94E4E06B53E7D992

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag.

Vous recevez ce document car vous êtes titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale¹.

Redevable	

Références	
Division cadastrale	21464
Commune	JETTE
Exercice d'imposition	2023
Article de rôle	1402711871
Rôle exécutoire le	14/09/2023

Paiement	
Montant à payer	0,00 EUR
Date limite de paiement	Non applicable

Montant	
Montant de l'impôt	0,00 EUR
Réduction(s)	0,00 EUR
Prime(s)	0,00 EUR
Total	0,00 EUR

¹ Bruxelles Fiscalité » et « Fiscalité.Brussels » sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

¹ Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.

Calcul de l'impôt

Le **montant total de l'impôt** est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global.

Le **taux global** est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

	Type	Revenus cadastraux (EUR)	Revenus cadastraux indexés ² (EUR)	Taux régional (%)	Taux agglomération (%)	Taux communal (%)	Taux global (%)	Montant de l'impôt (EUR)
1	Immeubles ordinaires	0	0,00	1,2500	12,3625	48,6250	62,2375	0,00
2	Immeubles loués via AIS	760	1.590,00	0	0	0	0	0,00
							Total (EUR)	0,00

Retrouvez les **adresses de vos biens** enrôlés dans cet article de rôle sur <https://fiscalite.brussels/adresses-pri>.

Vous pensez avoir droit à une réduction, une exonération ou une prime qui n'est pas reprise dans les tableaux ci-dessus ?
Veuillez consulter notre plateforme en ligne www.mytax.brussels afin de connaître les conditions ainsi que les démarches à suivre pour introduire votre demande.

Réclamation¹

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant « **RÉCLAMATION** » en objet), par courrier, par e-mail ou en ligne **dans un délai de 193 jours à compter de la date d'envoi du présent courrier** (voir nos données de contact).

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>.

¹ En 2023, l'index s'élève à 2,0915.
² Article 100 du Code bruxellois de procédure fiscale.